

14 juin 2013

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 février 2013: «Pour un bowl dans le futur parc Hentsch».

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-302 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 19 février 2013. La commission s'est réunie pour la traiter le 11 mars et le 22 avril 2013, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini que nous remercions pour l'excellence de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 11 mars 2013

Audition du représentant des pétitionnaires, M. Nicolas Valentin, 15 ans, accompagné de sa mère

M. Valentin explique qu'il a fait cette pétition (300 signatures) avec son groupe d'amis. Quand ils font du skate¹ ou de la trottinette, les habitants du quartier leur demandent souvent d'aller ailleurs. Or, ils ne peuvent pas toujours se déplacer et, quand ils le font, il ne leur reste alors que peu de temps pour profiter de l'endroit. Ils ont su que le parc Hentsch allait être refait, ils ont alors lancé cette pétition, avec l'aide d'adultes.

Questions des commissaires, réponses de M. Valentin

Un commissaire félicite M. Valentin d'avoir fait cette pétition malgré son jeune âge, et demande quelle est l'avancée des autres procédures.

M. Valentin explique qu'il a reçu une réponse négative de M. Hentsch et la lit.

Le même commissaire note qu'il y avait le projet de faire un *pipe*² au départ.

M. Valentin répond que l'idée a été abandonnée.

¹ Skate: abréviation de skate-board, littéralement planche à roulettes

² Pipe: abréviation de half-pipe, littéralement demi-tuyau

Le même commissaire affirme avoir entendu qu'il y aurait un *skate-park* dans le parc Hentsch. Il apprend aujourd'hui que cela a été abandonné et trouve cela très dommage.

Un commissaire félicite également M. Valentin et demande où ils se déplacent pour skater.

M. Valentin explique que cela dépend des équipements, parfois ils vont à Saint-Jean, avant ils allaient à Vieusseux. Mais les installations de Vieusseux sont en mauvais état et dangereuses.

Le même commissaire demande combien de jeunes sont concernés par la pétition.

M. Valentin explique qu'il y a son groupe d'amis et les autres. Comme ils ne sont pas toujours tous ensemble, il lui est difficile d'estimer leur nombre.

Le même commissaire demande quelles sont les autres infrastructures du quartier.

M. Valentin répond qu'il y a le *bowl*³ de Vieusseux, qui est très abîmé, et le *half-pipe* des Franchises, qui est très convoité. Il y a aussi le rail, mais ils ne peuvent pas faire grand-chose avec. Lui et son groupe pratiquent la trottinette *freestyle*.

Un commissaire demande si tous ces sports (skate, trottinette, patin, vélo BMX, etc.) peuvent être exercés sur les mêmes installations.

M. Valentin répond que c'est possible mais pas tous en même temps. S'il y a une personne dans le *pipe*, les autres doivent attendre. Il n'y a néanmoins pas de problèmes de cohabitation ou de clans rivaux. Ils ne sont pas tous ensemble car ils n'ont pas tous le même niveau.

Le même commissaire demande s'ils vont encore à Vieusseux.

M. Valentin répond que quelques personnes y vont encore, mais pas longtemps. Ils vont surtout au *pipe* des Franchises. Mais, Marc – un des meilleurs en trottinette *freestyle* – monopolise le *pipe* quand il vient.

Un commissaire félicite M. Valentin de sa pétition et déclare qu'un *bowl* est ambitieux et coûteux. Il demande s'il y aurait d'autres alternatives.

M. Valentin explique qu'ils avaient pensé à un *bowl*, car celui de Vieusseux est abandonné et ne sera pas rénové. Les installations minimales seraient des rampes mais, dans ce cas, il faudrait en construire des mieux que celles de Saint-Jean.

³ Bowl: littéralement bol; nom initialement donné par les skateurs à une installation du fait de sa forme en demie sphère creuse; par extension, nom donné à l'ensemble d'un skate-park comprenant un bowl.

Le même commissaire demande si les personnes à qui la pétition a été adressée ont répondu.

M. Valentin répond qu'il n'a eu d'autre retour que celui de M. Hentsch.

Le même commissaire demande alors le nombre total d'utilisateurs des installations de *freestyle*.

M. Valentin déclare qu'il y en a plus de quarante.

Le même commissaire demande s'il existe des *bowl* de toutes les tailles.

M. Valentin explique qu'il y en existe de toutes les tailles, cela passe du simple *bowl*, en forme de bol, au *bowl* en huit avec transfert. Il y a des *half-pipes* aux Franchises mais il y a beaucoup moins de *bowls*.

La présidente demande si ce sont les propriétaires qui ne veulent pas rénover le *bowl* de Vieusseux.

M. Valentin explique qu'ils (la maison de quartier?) y font brûler le Bonhomme d'hiver, ce qui abîme l'installation. Comme ils veulent continuer à organiser cette manifestation à cet endroit, ils ne veulent pas rénover le *bowl*. Rénover celui-ci serait possible, mais les plus jeunes enfants ne peuvent pas y aller, c'est trop loin et leurs parents ne les y autorisent pas. Les pétitionnaires ont donc pensé que, puisque le parc Hentsch allait ouvrir, c'était une occasion d'avoir des installations à proximité.

Un commissaire le félicite d'être venu et lui demande s'il connaît le prix d'un *bowl*.

M. Valentin explique que celui de Plainpalais a coûté des millions et qu'il est conscient que c'est cher et, donc, que ce souhait sera difficile à réaliser.

La présidente remercie à son tour le pétitionnaire et le félicite aussi d'être venu en le reconduisant.

Première discussion

Un commissaire souhaite savoir quel est le pouvoir de la Ville en matière d'équipement de l'espace. Il propose l'audition du département de M. Pagani.

Un commissaire déclare que l'aménagement du parc Hentsch est réalisé par la Fondation Hentsch. Dès la remise du parc à la Ville, c'est celle-ci qui se chargera de son entretien. La Ville n'a donc pas de mots à dire sur l'investissement fait dans le parc. Il propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif afin que l'objet soit traité rapidement.

Un commissaire se demande s'il serait intéressant d'inviter un représentant de la Fondation Hentsch.

Un commissaire déclare que c'est une pétition pour et par les jeunes, il faut donc aller vite. Donc, il propose l'audition du magistrat ou d'une personne responsable du département de l'aménagement.

Un commissaire, constatant qu'une audition renforce l'importance politique d'une pétition aux yeux du Conseil administratif, souhaite donc l'audition du magistrat.

Un commissaire suggère aussi de faire venir le magistrat, et non pas la Fondation Hentsch dans un premier temps.

Une commissaire note l'ouverture prochaine du site: www.parc-hentsch.ch. Elle souhaite également aller vite, avant le début des travaux. Elle suggère de faire une demande à la Fondation Hentsch ainsi qu'au magistrat M. Pagani ou M. Barazzone.

Un commissaire se réjouirait si le promoteur accueillait le projet de l'auditionné. Il est également pour l'audition d'un magistrat responsable du sujet.

La présidente pense que l'audition d'un magistrat permettrait également de savoir qui fait quoi et pourrait également suggérer d'autres possibilités d'équipement sur la rive droite.

La commission vote à l'unanimité l'audition du magistrat responsable du sujet.

Séance du 22 avril 2013

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani déclare que, dans tous les quartiers, il y a des besoins, et que le parc Hentsch est promis depuis douze ans. Il a fait opposition sur le projet, car le dernier saut d'imagination de M. Hentsch était de clôturer le parc. Il ajoute que c'est compliqué de négocier avec lui. Néanmoins, M. Hentsch offre 2,5 millions de francs alors il se voit mal réclamer l'installation d'un *bowl*. Celui de Plainpailais a coûté 1,8 million de francs. Pour lui, la pétition pourrait être prise en considération pour Vieuxseux.

Questions des commissaires, réponses du magistrat.

Un commissaire demande quel est le coût d'une telle installation.

M. Pagani répond qu'il s'agit de plusieurs centaines de millions. Pour le Moulin à Danses actuellement, en proposant des changements au meilleur marché, ils

sont arrivés à 1 million de francs. Le *bowl* de Plainpalais était devisé à 1,2 million de francs et il a coûté 1,8 million de francs. Les coûts de base sont au minimum de 600 000 francs.

La présidente indique que la Maison de quartier des Franchises brûle le Bonhomme d'hiver dans le *bowl*. Elle demande donc si une rénovation est envisageable.

M. Pagani n'en sait rien, mais souhaiterait avoir une recommandation à ce sujet.

La présidente confirme que le *bowl* de Plainpalais ravit tout le monde et demande où l'on pourrait appuyer la demande de la pétition, hors du parc Hentsch.

M. Pagani rappelle que le Conseil municipal a voté la décision de faire des économies. Pour l'entretien, c'est différent. Il ne se lancera pas dans un nouveau projet car cela passera après bien d'autres choses.

Discussion et votes

Un commissaire (UDC) propose de suivre l'avis du magistrat (ne pas se lancer dans un nouveau projet) et souhaite ajouter la recommandation mentionnée. Le magistrat a déploré que la discussion avec M. Hentsch soit fermée, mais la réponse de M. Pagani à la pétition semble ouverte.

Un commissaire (DC) votera comme son collègue (classement), c'est une question de cohérence. Le budget d'investissement est limité à 110 millions de francs, non pas à 150 millions de francs. Les objets actuels en attente d'être votés s'élèvent à environ 130 millions de francs.

Un commissaire (LR) votera aussi cela (classement) en regrettant que les poches ne soient pas plus pleines.

Un commissaire (EàG) déclare avoir compris que la droite veuille serrer la ceinture des investissements, à tel point qu'il faudra faire des choix draconiens entre logement et culture par exemple. Les plus touchés seront les jeunes, même pour des investissements minimes. Il y a beaucoup de demandes de la population pour qu'il y ait des espaces conviviaux de rue, car c'est important. Il est donc dommage que les investissements soient coupés d'autant plus que la motion M-930: «Skate-parks dans nos parcs et autres places», est à l'ordre du jour. Elle demande l'installation d'éléments propices au skate dans les parcs. Son groupe soutiendra la pétition, car il apprécie la démarche civique. Il proposera une recommandation en vue de la réhabilitation du mini *skate-park* des Franchises.

Un commissaire (LR) fait appel au réalisme et déclare qu'il est faux de dire que les événements que dicte la conjoncture actuelle se font au détriment des

jeunes. Le *skate-park* de Plainpalais est peut-être éloigné de 1,4 km du parc Hentsch, mais heureusement qu’il y a encore des mécènes qui ont pu générer de la richesse avant qu’on ne la distribue. Il ajoute que le civisme n’est pas seulement une demande, mais c’est aussi de savoir comment la demande peut être satisfaite avec la conjoncture que l’on connaît. Il y a donc un autre *bowling*, un des plus performants d’Europe d’ailleurs, à environ cinq arrêts de tram.

Un commissaire (DC) remarque qu’il est important que les intervenants connaissent bien leur ville quand ils prennent la parole. En faisant le tour de la ville, on peut voir tout ce qui existe pour les jeunes. Par exemple, tout prêt de ce parc, il y a une patinoire pour l’hiver vers Saint-Jean, il y a de belles installations dans beaucoup de parcs, il y a des espaces simples pour le football. Pour les sports de rue comme la planche à roulettes, le sommet est le *bowling* mais, grâce à tout ce qui existe, l’offre est déjà bien développée.

Un commissaire (UDC) explique que la droite réfléchit pour bien vivre sur le long terme, et il rappelle que les magistrats sont de gauche et que ce sont eux qui gèrent leurs priorités.

Un autre commissaire (UDC) dit qu’il y a en effet beaucoup d’équipements à disposition. Il rappelle que, lui-même et un commissaire (EàG), ont siégé avec M. Hentsch auquel on peut s’adresser directement, car il a répondu sans fermer la porte.

Une commissaire (S) souligne la lucidité du maire qui fait face à beaucoup de projets. Elle regrette de ne pas pouvoir accéder à la requête, mais son groupe a voté le budget, elle doit donc être cohérente. Elle suivrait néanmoins la recommandation de réhabilitation aux Franchises.

Un autre commissaire (EàG) précise que le grand mécène est le grand-père de Bénédict Hentsch et non pas ce dernier. Le marché passé avec la Ville est une opération donnant-donnant, car des lofts seront à vendre, et fort cher! Concernant la lettre des responsables de Picpic production SA, il considère que c’est de la langue de bois qui ne dit ni oui, ni non. Enfin, il demande pourquoi on ne pourrait pas trouver un mécène pour un *bowling* aux Charmilles, à l’instar de ce qui a été fait pour Plainpalais.

Un autre commissaire (EàG) rappelle que, si la commission devait refuser la pétition, il n’y aurait pas de recommandation possible. Il en propose néanmoins une, au cas où.

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de s’assurer que les installations destinées à la planche à roulettes sises dans le quartier des Franchises soient réhabilitées et entretenues de sorte que les jeunes des quartiers avoisinants puissent en disposer.»

La présidente propose de déposer une résolution, comme alternative à la pétition.

Une commissaire (MCG), face à la jeunesse des pétitionnaires, s'interroge sur l'usage de la pétition en étant mineurs. Elle relève qu'Ensemble à gauche félicite les pétitionnaires, mais elle pense que cela ne mérite pas de telles félicitations à chaque fois. Elle note, par ailleurs, que la date à laquelle l'objet passera en séance plénière pourra influencer le budget. Si la pétition passe en janvier prochain, soit le budget aura changé, soit la famille Hentsch aura réalisé son investissement. Elle ajoute que, suite à un accident de son fils aîné dans le *skate-park* de Plainpalais, elle s'abstiendra au vote, d'autant plus que le caucus de son groupe ne s'est pas encore tenu.

Un commissaire (PDC) dit qu'on ne peut pas transformer une pétition⁴, mais qu'il soutiendrait une résolution reprenant la recommandation d'Ensemble à gauche.

Un commissaire (S) remarque que le texte de la pétition ne demande pas que la Ville finance l'installation. Son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation.

Un commissaire (EàG) rappelle qu'une résolution est une déclaration. Il faudrait plutôt faire une motion. Son groupe proposerait alors de la renvoyer au Conseil administratif assortie de la recommandation précitée.

Un commissaire (DC) rappelle que la commission ne connaît pas en détail le projet du parc Hentsch. Il insiste sur le fait que le magistrat a bien dit qu'il n'est pas favorable à la pétition.

Un commissaire (UDC) s'étonne qu'un magistrat vienne expliquer l'impossibilité de la requête, et que le groupe d'où est issu ledit magistrat dise qu'il faut voter favorablement. Il propose le renvoi du vote.

Mis aux voix, le renvoi du vote à une séance ultérieure est refusé par 5 non (2 EàG, 2 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 Ve, 1 S, 1 DC, 2 LR) et 1 abstention (MCG).

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est refusé par 5 non (1 DC, 2 LR, 2 UDC) contre 5 oui (1 Ve, 2 S, 2 EàG) et 1 abstention (MCG).

La commission propose au Conseil municipal de classer la pétition P-302.

⁴ Cette assertion est une erreur comme l'indique sans ambiguïté le règlement du Conseil municipal en son article 80 alinéa 3: la commission peut proposer la transformation de la pétition en toute forme d'initiative du Conseil municipal.

Suite des travaux consécutifs à la proposition de classement

Un commissaire (UDC) souhaite discuter de la proposition additionnelle formulée par la présidente.

La présidente explique qu'il faudrait faire une motion.

Un commissaire (EàG) répète sa recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de s'assurer que les installations destinées à la planche à roulettes sises dans le quartier des Franchises soient réhabilitées et entretenues de sorte que les jeunes des quartiers avoisinants puissent en disposer.»

Un commissaire (LR) relève que lesdites installations sont déjà en mauvais état.

Un commissaire (MCG) demande si la réhabilitation coûte aussi cher qu'un nouvel espace.

Un commissaire (EàG) rappelle que M. Pagani a affirmé avoir des budgets d'entretien.

Un commissaire (DC) rappelle qu'une motion est une intention, et que c'est le magistrat qui évaluera sa mise en œuvre.

La présidente demande qui fait la motion ou la résolution.

Un commissaire (S) se propose de faire la motion⁵.

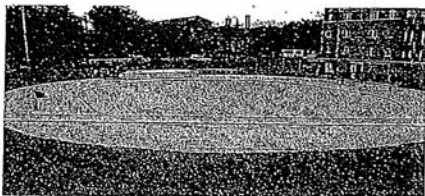
La commission accepte.

⁵ Au moment de la rédaction de ce rapport, le rapporteur n'avait pas connaissance du dépôt de la motion promise.

P-302

PETITION adressée à M. Hentsch et aux autorités de la Ville de Genève

Pour un bowl dans le parc Hentsch en faveur des jeunes



Nom	Prénom	Signature
-----	--------	-----------